



Recours tabac

Bonjour,

Saviez-vous que? Les avocats ont négocié un avantage substantiel pour vous au Plan d'administration du Québec: **vous n'avez pas à obtenir de dossiers médicaux pour faire une réclamation.**

Les informations portant sur les diagnostics seront obtenues pour vous auprès du Registre québécois du cancer ou de MED-ECHO.

Exception : Une preuve du diagnostic sera exigée si le diagnostic ne peut pas être confirmé par le Registre québécois du cancer ou MED-ECHO. Dans ce cas, nous vous aiderons et vous dirigerons vers les bonnes ressources pour obtenir les dossiers médicaux pertinents.

Plus d'informations à suivre!

Cordialement,

Proactio pour l'équipe de Trudel Johnston & Lespérance

Téléphone : 1 888 880-1844

Courriel : tabac@proactio.ca | Site web : recourstabac.com

proactio



Un service de
Raymond Chabot

600, rue de la Gauchetière Ouest, Bureau 2000, Montréal, Québec H3B 4L8

[Unsubscribe](#)